

DEPARTEMENT

ISERE

CENTRE COMMUNAL D'ORIENTATION
DE SASSEN

N° D'ORDRE

01/2024

DELIBERATION
du Conseil d'Administration du 20 Février 2024**Objet :**Débat d'orientation
budgétaire 2024

et

Rapport d'Orientation
budgétaire 2024

Présents : Nathalie LEVRAT, Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Cécile COIGNÉ, Annie SUAUBOURDIS Membres Nommés

Pouvoir : Françoise DAVID donné à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Mylène GOURGAND donné à Isabelle DEFAY, Hajera TURKI donné à Nathalie LEVRAT

Absents : Michel VENDRA Président du CCAS, Dominique REDON, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés.

Date convocation : **14 Février 2024**Nombre de membres en exercice : **13**Nombre de membres présents : **6**Nombre de pouvoirs : **3**Nombre de votants : **9**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 instituant un débat d'orientation budgétaire ;

Vu la Loi « Notre » promulguée le 7 août 2015 qui a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration :

Considérant que,

La tenue du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus ainsi que dans les établissements publics,

L'article précité dispose « qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire (DOB) par une délibération spécifique ». Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport a pour objet de préparer l'examen du budget et de présenter les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit être présenté dans un délai de deux mois avant l'examen du budget.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration :

- **DE PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire
- **DE PRENDRE ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire du 2024 du CCAS de SASSENAGE tel que présenté ce jour et annexé à la présente

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la délibération n°01/2024 relative au Débat d'Orientation Budgétaire et au Rapport d'Orientation Budgétaire du 2024 du CCAS de SASSENAGE tel que présenté et annexé à la présente

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 22 Février 2024

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT

